AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 19

5 JUILLET 1990

MAIS	:	Traitement pyrale à terminer en zones précoces et à effectuer en zones normales.
CEREALES	:	Le point sur les ravageurs des céréales stockées à la ferme.
BETTERAVES	:	Pas encore de maladie. Rappel des symptômes des différentes maladies.

- MAIS -

PYRALE :

Situation : Le résultat des piégeages montre un vol étalé cette année; Les captures sont fonction des conditions météorologiques et présentent une accalmie à chaque période plus froide et pluvieuse. Par conséquent, les pontes elles aussi suivent ce phénomène et les premières pontes observées dans les secteurs précoces ou normaux sont maintenant écloses.

Résultats des comptages de ponte :

- Dans le Cher et l'Indre : globalement assez faibles ; 0 à 7 % selon les parcelles.

- Dans l'Eure et Loir : comptage le 4 Juillet

17 % aux Petites Maisons (secteur de Santilly, Baigneau) ; 6 % à Villeneuve la Vierge ; 2 % à Prasville ; 10 % à Fontenay sur Conie ; 3 % à Ormoy ; 2 % à Cormainville ; 0 % à Brou ; 0 % à La Chapelle Royale.

- Dans le Loir et Cher : 2 % à Onzain le 2 Juillet, 2 % à St Amand le 3 Juillet.

- Dans le Loiret : 12 à 17 % à Cravant le 3 Juillet ; 6 % à Bricy le 4 Juillet.

Selon les secteurs, les populations sont variables mais globalement peu importantes.

Préconisation : Les dates annoncées se confirment.

- Zones précoces : finir les traitements. Vu l'étalement des pontes, un traitement réalisé même en fin de semaine touchera encore une bonne majorité de pontes.

- Zones normales : c'est le moment pour intervenir.

- Zones tardives : quelques captures mais pas encore de pontes. Intervenir en fin de semaine prochaine.

ACARIENS (araignées jaunes) :

Situation : Quelques individus adultes accompagnés d'oeufs ou non ont été repérés dans les secteurs d'Epieds en Beauce (45), Allaines, Fontenay S/Conie, Ormoy, Orgères en Beauce (28) sur les rangs de bordure, côté ensoleillé, sous quelques feuilles seulement.

Les conditions météorologiques actuelles ne sont pas favorables à leur multiplication. Seul un retour au temps sec et chaud serait susceptible de permettre l'extension de ces minuscules foyers.

Préconisation : Pas d'affolement. Surveiller les rangs de bordure côté ensoleillé et exposés à la poussière des chemins toutes les semaines. Se reporter au bulletin précédent pour complément d'information.





Publication périodique

ABONNEMENT ANNUEL : 190 F

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 210 - 93, rue de Curambourg
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38.86.36.24



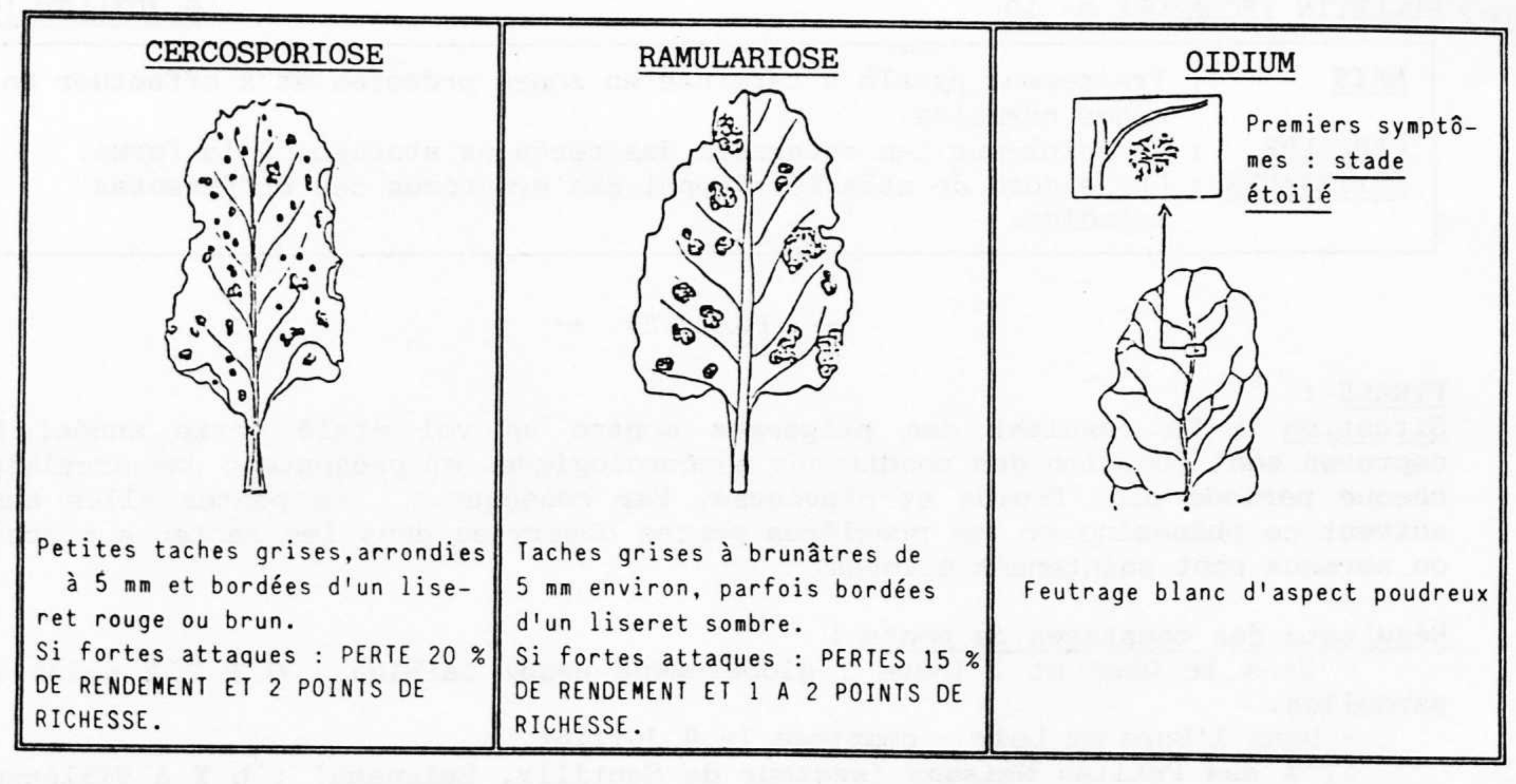


Imprimerie de la Station "CENTRE" - Le Directeur-Gérant : A. SI... - CPPAP N° 530 AD - ISSN 0757.4029 - © SRPV 1990. T... reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation.

- BETTERAVES -

MALADIES CRYPTOGAMIQUES DU FEUILLAGE :

Cercosporiose, Ramulariose, Rouille et Oïdium peuvent causer dès qu'elles sont présentes sur les feuilles de betteraves, des pertes de rendement conséquents.



Situation : Aucun symptôme actuellement n'est visible sur l'ensemble des parcelles. Restez vigilants surtout en cas de réchauffement des températures.

Stratégie de lutte : C'est la date d'apparition des premiers symptômes de la maladie dans votre parcelle qui déterminera la date du premier traitement et le choix du produit.

Se reporter à la fiche couleur jointe au bulletin N° 14 pour la stratégie de lutte. Y rajouter le code bon à confirmer sur Rouille pour le PENNSUC qui est nouvellement autorisé à la vente sur cette maladie.

- CEREALES -

PRECAUTIONS ELEMENTAIRES POUR COMBATTRE LES INSECTES SUR CEREALES STOCKEES A LA FERME

1 - NETTOYAGE DES CIRCUITS DE CEREALES

Avec un balai dur et éventuellement un aspirateur, un nettoyage soigné doit éliminer tous les déchets ayant séjourné sur le matériel depuis la dernière campagne : moissonneuse-batteuses, remorques, bennes, tremies, vis, etc...

2 - NETTOYAGE ET TRAITEMENT DES LOCAUX

Le nettoyage s'effectuera comme pour le matériel. Insister sur les parois et les encoignures.

Les traitements pourront varier selon les matériaux composant les parois de la cellule :

- Surfaces rugueuses et inégales : pulvérisations copieuses (20 litres maximum de bouillie pour 100 m^2).
- Surfaces lisses et poreuses : 5 l pour 100 m^2.
- Surfaces lisses, non poreuses : 2,5 l pour 100 m^2.

Les traitements de volumes par aérosols ne peuvent être utilisés que dans des locaux étanches.

TABLEAU DES MATIERES ACTIVES AUTORISEES POUR LE TRAITEMENT DES LOCAUX

DOSES	Chlorpyriphos méthyl	Dichlorvos ou DDVP	Iodofenphos (NUVANOL 200)	Malathion (Nomb. Spécialités)	Pirimiphos éthyl PIRIGRAIN + ACTELLIC 5° ACTELLIC Liquide
SURFACES (par m2)	0,6	1	1	0,5	0,2
VOLUMES (pour 100 m3)	---	7,5	---	4	7
DUREE D'ACTION	Longue : quelques semaines	Courte : quelques heures	Longue : quelques semaines	Moyenne : quelques semaines	Longue : quelques semaines
RAPIDITE DE LA MORT	Faible : quelques jours	Rapide : quelques heures	Faible : quelques jours	Faible : quelques jours	Faible : quelques jours

3 - TRAITEMENT DE LA CEREALE ENTREPOSEE

- Surveillance de la température et de l'humidité : ces deux facteurs sont essentiels, car ils conditionnent souvent l'installation de la plupart des insectes.

- Mesures prophylactiques :

* Eviter de mélanger le grain de la nouvelle récolte aux reliquats de l'année précédente.

* A l'entrée en stockage, la céréale doit être :

. suffisamment sèche (taux d'humidité inférieur à 17 %),

. convenablement débarrassée des corps étrangers (cailloux, graines, de mauvaises herbes, grains cassés, etc...).

* Certaines techniques de nettoyage comme la ventilation ou le transilage permettent de maintenir un grain sain, en empêchant la formation de poches d'humidité et d'échauffement. Elles sont pas contre insuffisantes contre une infestation déclarée.

Ces méthodes ne sont pas toujours utilisables à la ferme, car elles nécessitent un appareillage particulier et une grosse dépense d'énergie.

TRAITEMENTS CHIMIQUES

Ils dépendront avant tout de la destination finale de la céréale.

- Utilisation permanente pour la fabrication d'aliments du bétail :

* Pas de traitements préventifs, mais ne pas hésiter à brasser le grain dès refroidissement de la température ambiante.

* Si un foyer d'infestation est découvert, pulvériser du dichlorvos, si possible dans la masse en mouvement (transilage ou brassage à la pelle). Les poudrages sont moins efficaces.

Le grain traité au dichlorvos peut être employé en fabrication d'aliments, au moins 5 jours après le traitement.

- Stockage de durée longue ou moyenne :

* Traitement préventif par traitement de surface avec un insecticide semi-persistant du type malathion.

* Lors de la découverte d'une infestation, intervenir de la façon suivante :

. stockage moyen (2 à 3 mois) : incorporer du malathion par pulvérisation pneumatique ou nébulisation lors d'un transilage,

. stockage long (au moins 6 mois) : nébulisation lors d'un transilage avec une spécialité commerciale à base de chlorpyriphos-méthyl ou de pirimiphos méthyl.

P38

TABLEAU DES PRODUITS HOMOLOGUES POUR LE TRAITEMENT DES DENREES ENTREPOSEES

MATIERE ACTIVE (MA)	SPECIALITES COMMERCIALES	DOSE D'EMPLOI AU QUINTAL	PERSISTANCE	OBSERVATIONS
Deltaméthrine	K-OBIOL, DELTOGRAIN	0,025 g MA	3 à 6 mois	Utilisé contre capucin des grains
Malathion	NOMBREUSES SPECIALITES	0,08 g	4 à 7 semaines	Actif contre charançons et silvains
Dichlorvos	NOMBREUSES SPECIALITES	1 g MA	2 à 4 semaines	Actif sur formes cachées
Chlorpyriphos méthyl	NUVAGRAIN, NUVAGRAIN Liquide NUVAN durée nébulisation NUVAN durée pulvérisation	0,25 g MA	6 mois	
Pirimiphos méthyl	PIRIGRAIN 50, PIRIGRAIN 250 ACTELLIC Liquide, ACTELLIC Poudre	0,4 g MA	6 mois	Egalement actif sur tribolium

De nombreuses associations de ces matières actives sont commercialisées.

Des fumigations sont également réalisables, mais leur mise en oeuvre fait appel à des sociétés spécialisées.

- TOURNESOL -

MILDIOU :

Situation : Des cas de mildiou ont été signalés dans le Cher et l'Indre.

Nous vous rappelons qu'une race de mildiou différente de la race européenne a été isolée et que toutes les variétés inscrites y sont sensibles.

Des dispositions réglementaires ont été prises : toutes les graines destinées à l'ensemencement doivent avoir été traitées avec un anti-mildiou spécifique autorisé (arrêté du 30/01/90).

Préconisation : Il n'y a aucune lutte possible à ce stade, seul le traitement de semence est efficace. Si vous découvrez des taches suspectes, contactez notre service au 38.86.36.24 ou Service de la Protection des Végétaux de Bourges au 48.24.55.25.

** ** ** ** **